

Décryptage du programme UDLI

- TRAVAUX ET MOBILITE

Ce point sera l'axe majeur de notre projet. Depuis trop longtemps, nos concitoyens se plaignent – à raison – de l'état des voiries et trottoirs communaux. Nous mettrons en priorité les moyens nécessaires durant la prochaine législature afin de répondre à cette juste revendication et mettre fin à cet état de fait.

NOUS NOUS ENGAGEONS A RESTAURER ET REPARER LES 2/3 DES VOIRIES ET TROTTOIRS LORS DE LA PROCHAINE LEGISLATURE :

En ce sens, nous voulons dire que, lors des 6 prochaines années, nous referons le premier tiers des voiries et lancerons les contrats pour le deuxième tiers afin que la législature suivante soit obligée de poursuivre la politique de rénovation quoiqu'il arrive.

Avec quels moyens financiers ? Lorsqu'on sait qu'une rénovation complète de voirie (avec impétrants et égouttage) avoisine les 1200€ du mètre courant ?

Comment rénover les 220 rues restantes en 12 ans ? Cela fait 18 rues par an (hors période de congés du bâtiment et période hivernale pendant laquelle les travaux de voirie sont soumis à des fortes perturbations en cas de gel).

C'est totalement in finançable (surtout lorsqu'on annonce, en parallèle, supprimer des taxes).

De plus, lorsqu'on sait qu'un chantier de rénovation se déroule sur plusieurs semaines, quid du nombre de rues bloquées en même temps, et de la circulation ? Au vu de l'expérience et du mécontentement de la population lors du blocage de 2 ou 3 voiries simultanément, nous n'osons imaginer la cacophonie si le double ou le triple de rues sont fermées d'un coup.

Nous organiserons des consultations populaires pour tous les travaux d'importance avec obligation formelle de tenir compte du résultat.

Une obligation d'information EXHAUSTIVE et ANTICIPATIVE sur la prévision et l'évolution des travaux concernés sera établie.

Nous axerons les demandes des Fonds européens sur le développement GLOBAL de la commune.

> Qu'ils soient européens ou régionaux, ils correspondent à des appels à projet et il n'est pas possible qu'ils collent à un développement global de la commune.

Nous reverrons la présence de certains casse-vitesses et trottoirs transversants. Le réaménagement de ces endroits devra respecter harmonieusement la rue existante (création de chicanes arborées par exemple).

Les casses vitesse et trottoirs traversants, ils doivent répondre à des normes et des exigences pour le service de la TEC notamment.

Nous reverrons un certain nombre de politiques de mobilité réduite qui, aujourd'hui, sont potentiellement accidentogènes et dangereuses. Il en va de même pour la sécurité des usagers faibles (piétons, cyclistes, cavaliers). L'espace public doit pouvoir être emprunté en toute sécurité et les règles y afférentes doivent être respectées par tous. Un rappel général du code de la route et adapté à chaque usager (ex : sensibilisation au port du casque vélo, rappel des obligations pour les détenteurs de trottinettes,...) sera effectué.

Nous placerons aux alentours de toutes les écoles les nouveaux panneaux de limitation 30 KM/h, lesquels lorsqu'ils sont éteints ne limitent plus la vitesse en dehors des heures scolaires.

Nous réviserons le nombre de coussins berlinois au sein de la commune et analyserons la pertinence de certaines rues à sens unique.

Nous analyserons avec la police locale les endroits qui nécessitent la présence de radars fixes afin de protéger nos enfants et nos concitoyens

Nous opterons pour la création de zones « dépose-minute » devant les écoles afin de fluidifier le trafic.

Nous créerons des zones 30 km/h où cela s'avèrerait nécessaire.

Nous développerons de nouvelles bornes de recharge pour les véhicules électriques et ce, dans de nombreux endroits sambrevillois.

Nous serons attentifs à augmenter la mobilité et la sécurité pour nos personnes à mobilité réduite

Nous souhaitons une meilleure gestion du stationnement et de la mobilité PMR

Nous systématiserons les contrôles pour rendre les places de stationnement PMR aux PMR

- **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

Nous mettrons immédiatement en place un REGLEMENT DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL comportant des règles urbanistiques claires avec pour objectif :

-Le développement territorial et urbanistique réfléchi

-La protection des paysages bâtis et non bâtis

Nous devons organiser un aménagement adapté des voiries aux véhicules et aux projets urbanistiques qui y sont développés afin de respecter le potentiel de chaque quartier.

Nous améliorerons l'encadrement de finalisation des chantiers communaux :

– Signalisation précoce et suffisante avec indication de la date de début des travaux

– Nettoyage correct des chantiers

– Enlèvement de la signalisation de chantiers dès la fin effective de ceux-ci

– Vérification de la qualité d'exécution

– Assurer la communication aux riverains des projets urbanistiques et des enquêtes d'incidences les concernant.

- **TRANSPARENCE TOTALE DES FINANCES COMMUNALES**

Depuis toujours, nous devons constater l'usage des deniers publics des sambrevillois à destination de projets qui ne leur bénéficient pas directement. Nous estimons que l'argent des sambrevillois doit être prioritairement dépensé pour eux. Nous proposons que chaque euro public dépensé au cours de la prochaine législature soit justifié. Chaque projet devra démontrer sa rentabilité au profit des habitants de notre commune et/ou sa pertinence vis-à-vis de l'intérêt général si celui-ci n'est pas concrètement quantifiable (ex : stérilisation massive des chats dits errants,...)

Les budgets et comptes de la commune sont des documents publics, toutes les recettes et dépenses sont justifiées et l'information est disponible. Cela fait d'ailleurs l'objet d'une présentation annuelle, en séance du Conseil Communal.

Chaque projet ne peut être « rentable » pour le sambrevillois en prenant un cas personnel, l'intérêt général est toujours de rigueur.

Concernant la stérilisation des chats par exemple, il s'agit d'un subside reçu afin de stériliser les chats errants et empêcher leur propagation, c'est une question de santé et de salubrité publique.

- **STATIONNEMENT**

Nous supprimerons dans les meilleurs délais le système d'horodateurs et le remplacerons là où cela s'avère pertinent par des zones bleues. Nous créerons des aires sécurisées de stationnement prévues pour les camions et les remorques hors centres-villes).

Nous déciderons de la création de zones dédiées et déterminées pour les riverains afin de désengorger les centres.

Supprimer les horodateurs, cela revient à faire une croix sur plus de 50.000 € de recette annuelle, qu'il faudra compenser. Nous venons, de plus, de passer à une demi-heure gratuite (au lieu de 15 minutes) afin de permettre les « petits arrêts » gratuits, moyennant le fait de prendre le ticket gratuit à l'appareil. Par ailleurs, les horodateurs ont été installés à la demande de la majorité des commerçants, pour éviter les voitures ventouses.

- **PROPRETE ET INCIVILITES**

La propreté dans nos rues est une de nos priorités essentielles. Nous appliquerons la tolérance zéro pour les contrevenants responsables de tout type d'incivilités. Le montant des amendes actuelles sera doublé. Un système de travaux d'intérêt général sera appliqué pour créer une prise de conscience à celles et ceux ne respectant pas le vivre ensemble.

Dès notre arrivée au pouvoir, nous réintroduirons la présence de poubelles publiques avec un format d'ouverture réduit et nous installerons des cendriers de sol.

La politique est le fruit d'une étude concernant les dépôts clandestins. Le retrait de certaines poubelles publiques, détournées à des fins personnelles, a fait baisser de manière plus que significative ces dépôts.

Par ailleurs, l'analyse a montré que d'autres doivent être réinstallées, à des endroits clé, comme certains arrêts de bus. C'est la raison pour laquelle des poubelles de tri sélectif, avec une ouverture ne permettant pas les dépôts clandestins, seront réinstallées.

Nous créerons un calendrier pour augmenter la fréquence de nettoyage des filets d'eau et veillerons à un meilleur entretien des ruelles et sentiers.

Le nettoyage du filet d'eau incombe aux riverains

De nombreux sambrevillois ne connaissent pas leur policier de quartier. Au-delà du fait d'apporter un sentiment de sécurité, le renforcement de la présence effective de policiers dans nos rues permettra la disparition de différents actes incivils ou illégaux.

REPORT THIS ADCONFIDENTIALITÉ

Nous limiterons à 48 heures la présence, sur les trottoirs, d'encombrants du style « servez-vous ». Pour l'enlèvement des encombrants via la ressourcerie namuroise, ceux-ci seront sortis, au plus tôt, la veille au soir.

- **POLICE**

De nombreux sambrevillois ne connaissent pas leur policier de quartier. Au-delà du fait d'apporter un sentiment de sécurité, le renforcement de la présence effective de policiers dans nos rues permettra la disparition de différents actes incivils ou illégaux.

Les policiers de quartiers sont des agents de la zone de police. Le renforcement de la présence des policiers a un cout pour la collectivité. Nous sommes, par ailleurs, sur une zone de police qui ne concerne pas uniquement Sambreville.

Concernant la sécurité et les caméras, 20 caméras sont déjà installées et 20 autres sont en prévision.

- **COMITES DE VIGILANCE**

Nous soutiendrons la création de comités de vigilance dans nos quartiers. Cette solidarité de voisinage sera encadrée par nos forces de police communale afin de faire respecter le règlement de la zone de Police.

- **SECURITE SUR LE TERRITOIRE**

Après une analyse préalable nécessaire des faits dans les différents quartiers, nous adopterons un déploiement plus important, évolutif de caméras de surveillance en fonction des endroits les plus sensibles de manière rapide.

20 caméras sont déjà installées et 20 autres sont en prévision.

Nous prévoyons un éclairage public intelligent (détection de mouvements) aux passages pour piétons et dans les lieux publics le nécessitant afin d'économiser l'énergie.

Cela représente un cout énorme et ne permet pas des économies qui pourraient compenser l'investissement. De plus, la gestion de l'éclairage est une compétence d'ORES.

Nous serons attentifs à augmenter la mobilité et la sécurité pour nos personnes à mobilité réduite et les usagers faibles.

Notre territoire est entouré d'usines à caractère SEVESO. Nous développerons plus d'information et de prévention pour la sécurité sanitaire de nos concitoyens

Nous sécuriserons nos cimetières.

Nous débloquerons un budget nécessaire à notre zone de secours afin que nos pompiers disposent du matériel complet et nécessaire à notre sécurité, notamment lors des inondations.

- **GARDERIE DANS LES ECOLES**

Nous instaurerons un montant forfaitaire pour tous les citoyens qui ont recours à ce service avec priorité pour les enfants des parents qui travaillent.

Les plages à horaires décalés seront encouragées.

- **MEDIATEUR COMMUNAL**

Publicités

REPORT THIS AD
CONFIDENTIALITÉ

Afin d'aplanir rapidement et efficacement tout litige éventuel entre l'administration et le citoyen, nous prônons la création d'un poste de médiateur. Afin de garder une indépendance parfaite dans tout type de dossiers, ce médiateur se verra dans l'obligation d'être assermenté.

- **ECOLES**

Nous installerons dans chaque établissement scolaire communal un dispositif de fontaines à eau.

Des fontaines à eau se trouvent déjà dans les écoles dont nous sommes le Pouvoir Organisateur.

Nous organiserons annuellement une journée ludique et didactique en vue de procurer conseils quant aux soins et aide à la personne.

Nous collaborerons avec les producteurs locaux afin de garantir l'octroi régulier d'un fruit de saison à chaque enfant.

Nous proposerons à l'enseignement libre de bénéficier de ces points.

- **CRECHES**

Parce que nos concitoyens qui travaillent ne choisissent pas toujours leurs horaires de prestations et ne sont pas toujours dans la possibilité d'aller rechercher leurs enfants aux horaires existants et limités, nous proposons l'octroi d'un subside pour toutes les structures d'accueil qui acceptent de travailler à horaires inconfortables.

Avec quels moyens communaux ?

Définir les heures inconfortables ? il existe déjà un point d'accueil d'urgence que la Ville finance : « cool heures »

- **CLUBS SPORTIFS**

Nous allons rééquilibrer l'attribution des subsides pour tous les clubs sportifs établis sur le territoire communal. Ces subsides seront dorénavant octroyés sur base de critères objectifs tels que : le nombre d'affiliés, les infrastructures existantes, les résultats du club et son rayonnement au sein de sa fédération.

En fonction des possibilités financières et de potentiels subsides, nous allons agrandir ou reconstruire le hall sportif de Sambreville afin qu'il soit digne de ce nom.

Les subsides sont attribués selon les besoins réels des clubs et selon les demandes reçues.

Reconstruire ou agrandir le hall de sport > Avec quels moyens ? Notre Hall omnisports va par ailleurs subir une rénovation énergétique (dont les financements par la Wallonie sont déjà assurés)

- **AIDES A L'ACTIVITE**

En collaboration avec l'ADL (Agence de Développement Local) :

Nous octroierons une aide financière à tout nouvel investisseur désirant développer son activité sur Sambreville et y implémentant son siège social. Nous appliquerons notamment la gratuité sur les panneaux publicitaires.

Aide financière à tout nouvel investisseur > Avec quels moyens ? et légalement comment le mettre en place ? Est-ce le rôle de la ville de donner des moyens financiers aux investisseurs. Par ailleurs, quelle serait la garantie pour la commune d'avoir un impact ou retour ? La Wallonie octroie déjà des aides de cette nature.

Nous poursuivrons la redynamisation du site « St Gobain » en y apportant toute l'aide utile et nécessaire et apporterons des solutions aux divers problèmes rencontrés par les entreprises qui y sont déjà établies.

Ce site est désormais totalement géré de privé à privé.

Nous créerons une aide au développement et installation de nouvelles entreprises avec la garantie que celles à forte pollution ou nuisances auditives ou olfactives soient suffisamment éloignées des habitations. Le développement industriel est très important mais la quiétude des habitants ne l'est pas moins.

- **TAXES**

Nous supprimons les taxes « idéologiques » (piscines, équidés, enseignes) et rationaliserons l'impôt communal.

Nous supprimerons la taxe immondices pour les entreprises qui cumulent siège social et domicile du gérant (un boîte aux lettres = une seule taxe).

Nous supprimerons la taxe sur la force motrice pour les indépendants et les TPE (très petites entreprises).

Nous supprimerons la taxe « égouts » pour les personnes non raccordées.

Nous supprimerons également de la taxe sur les citernes à gaz.

**Comment compenser la perte fiscale suite à la suppression d'autant de taxes ?
Quelle est la cohérence de cette mesure, quand on annonce, en parallèle, mettre en œuvre 36 chantiers de rénovation de voiries et trottoirs par an ???**

Le règlement taxe a déjà intégré qu'une seule taxe soit due par adresse, à partir de 2024.

La taxe force motrice ne peut pas être inéquitable, il est impossible d'exonérer selon la taille des entreprises.

La taxe égouts est actuellement appliquée pour toute personne qui bénéficie de l'égouttage dans sa rue.

La taxe sur les citernes à gaz est actuellement appliquée pour tout permis d'environnement délivré puisqu'il existe un impact environnemental.

- **BIEN-ETRE ANIMAL**

Nous voulons augmenter les moyens et les actions en faveur du bien-être animal notamment en rationalisant le service des agents sanctionneurs (mise à disposition de lecteurs de puce)

Nous veillerons au respect de la charte wallonne sur le bien-être animal tant de la part des citoyens que de la commune avec, à terme, interdiction des feux d'artifices traditionnels.

Nous accentuerons la stérilisation des chats errants dès le début de la législature afin d'éviter une prolifération féline encore plus coûteuse

**On ne peut prôner tout et son contraire ...
Alors qu'UDLI préconise une justification des dépenses couteuses pour les sambrevillois (en prenant l'exemple de la stérilisation des chats errants) ici ils la prônent....**

Nous créerons des pigeonniers communautaires pour limiter les nuisances, assurer leur sécurité et limiter leur reproduction

Nous opterons pour un fleurissement avec des plantes mellifères afin d'aider à la sauvegarde des insectes butineurs

Nous encouragerons l'adoption en refuge.

Nous créerons un registre communal des animaux trouvés (et perdus) vivants ou décédés.

Nous interdirons la présence de cirques avec animaux sur le territoire.

La distribution gratuite de poison de type « mort aux rats » via l'administration communale se fera contre signature du demandeur.

Nous délivrerons le permis de détention animale de manière gratuite.

Nous créerons, dans les meilleurs délais, un refuge comportant une aile d'accueil afin de permettre aux citoyens de confier leurs animaux gratuitement (moyennant dépôt de nourriture adéquate) lors de vacances ou de séjour hospitalier

Nous créerons le statut d'ambassadeur du bien-être animal

- **CONSULTATION POPULAIRE**

Nous proposons la constitution d'un panel de citoyens préalablement inscrits sur base volontaire et qui désirent s'impliquer dans l'intérêt communal. Représentatifs des citoyens sambrevillois, ils seront consultés pour chaque modifications majeures de la vie communale.

Panel de citoyen pour consultation lors de modifications majeures (cf actualisation du plan de mobilité)

Plusieurs Commissions Consultatives (Aménagement du territoire, Personne handicapée, Aînés, Bien-Être Animal) sont actives, avec une représentation citoyenne.

Par ailleurs, la population est consultée dans le cadre du budget participatif ou de sondages divers (fresque par exemple)

- **COMMERCE**

A la demande de nombreux sambrevillois, nous redynamiserons le marché de Tamines.

Nous créerons également un marché nocturne mensuel afin de permettre aux citoyens qui travaillent en journée de pouvoir profiter de ce type de commerce.

Redynamisation du marché de Tamines > Sous la forme « classique » cela n'intéresse pas les maraîchers, plusieurs initiatives ont eu lieu, en collaboration avec l'ADL, sans succès.

Marché nocturne mensuel > peu voire pas de maraichers intéressés.

- **CULTURE**

Nous encouragerons la poursuite qualitative de la politique actuelle du Crac's.

Nous octroierons des subsides aux comités des fêtes pour les festivités locales existantes et à venir en évaluant les investissements, les programmes annuels et l'aura des activités proposées. Ceci afin de maintenir, sur base de critères objectifs, un folklore vivant favorisant le vivre ensemble.

Tout établissement scolaire du territoire bénéficiera d'un tarif unique pour l'utilisation des infrastructures communales (théâtre, fêtes annuelles, diverses activités).

Le Centre Culturel est un outil plus que performant, reconnu par tous.

Subsides aux comités des fêtes > Les Comités des fêtes officiels reçoivent déjà un subside.

- **LA SAMBRE**

Notre territoire est traversé par ce fleuve dont la Ville a pris le nom. Nous devons être fiers de pouvoir bénéficier de ce cadeau de la nature.

Nous devons impérativement rénover les bords de Sambre, en améliorer la praticabilité, développer un mobilier urbain de qualité et prévoir un développement futur pour le tourisme fluvial. Nous ne négligerons pas l'embellissement du cadre et veillerons à la protection de la faune et de la flore locales. Des supports explicatifs et didactiques seront déployés à cet effet.

Cette rénovation en cours dans le cadre du projet « Province au fil de l'eau », c'est d'ailleurs dans le cadre de ce projet qu'un Skate parc flambant neuf, verra le jour. Par ailleurs, le Ravel est géré par le SPW.

- **NOS AINES**

Nous veillerons à optimiser le service des taxis sociaux pour nos aînés (et le public défavorisé) en assurant leur retour lors de rendez-vous médicaux quelle que soit l'horaire de ces rendez-vous.

Nous nous assurerons d'une visite régulière d'un préposé communal au domicile de nos aînés afin de garder un contact et éviter leur isolement. Personne ne doit rester sur le bord de la route. Nous nous assurerons de la présence de la boîte jaune.

Sur base d'un certificat médical, nous doublerons la réduction ou l'avantage pour incontinence de 30 à 60 euros.

Pour nos aînés à la retraite, nous nous engageons à étudier la possibilité d'une réduction de la taxe immondice.

L'attention essentielle que nous porterons sur la réfection des trottoirs est particulièrement destinée à nos aînés, utilisateurs fréquents de ces infrastructures.

Développement du taxi social > Cette mesure est prise en charge par le CPAS

Visite régulière d'un agent communal > Cette action est du ressort du CPAS, de plus, au sein du PCS, nous disposons des compétences d'un Conseiller des Aînés.

Réduction des taxes poubelles pour incontinence > Une réduction est déjà d'application : montant de 46,80 € correspondant à 15 sacs de 3,12 €, ce qui correspond +- à 120 kilos par an.

Par ailleurs, pour les retraités, une réduction est actuellement mise en place selon les revenus et sur base du nombre de personne dans le ménage.